



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

Revue de presse

No 508 en date du 06.11.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle
<https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/Statut%20et%20adhesion.pdf>

et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée d'Aoste) dans lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale
Seules les informations concernant ces sections, faisant l'objet d'une publication dans la presse, sont reprises dans la revue

SOMMAIRE

1 – SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES EN FRANCE - « Emmanuel Poupard, a été élu premier secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ) »

2 – RADIOS EN GUINEE – « La Haute Autorité de la Communication a décidé de retirer les agréments des radios privées *Continental FM* et *Ado FM* »

3 – RADIO EN TUNISIE – « Le syndicat de radio *Shems Fm* appelle le gouvernement à respecter ses engagements »

4 – EDITEURS DE PRESSE – « Le combat des éditeurs voisins de Google »

5 – SECURITE DES JOURNALISTES AU CONGO RD – « Journaliste en danger (JED) appelle à des réformes urgentes et radicales pour renforcer la sécurité des journalistes »

6 – PUBLICATION – « GUIDE DE DEFENSE DES JOURNALISTES »

7 – JOURNALISTES AU BURUNDI - « Quatre journalistes maintenus en détention »

8 – JOURNALISTES AU MALI – « Journalistes de RFI enlevés et tués au Mali : six ans après, les zones d'ombre demeurent »

9 – AUDIOVISUEL AU CAMEROUN - « La chaîne TV *Afrique Media* suspendu »

9 – GOUVERNEMENT AU RWANDA – « Important remaniement ministériel »

10 - GOUVERNEMENT EN ROUMANIE – « le Parlement investit le gouvernement minoritaire de Ludovic Orban »

1 – SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES EN FRANCE - « Emmanuel Poupard, a été élu premier secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ) »

<https://rcf.fr/la-matinale/un-angevin-prend-la-tete-du-snj-le-premier-syndicat-francais-des-journalistes>

Jeudi 31 octobre 2019

Présentée par Fanny Brevet, Thomas Cauchebras, Auberi Maitrot, Pierre Girault, Marion Bastit



Emmanuel Poupard, a été élu premier secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ)

Un Angevin prend la tête du SNJ, le premier syndicat français des journalistes

Emmanuel Poupard, journaliste au Courrier de l'Ouest à Angers, a été élu premier secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ) le 11 octobre 2019. Âgé de 42 ans, il est délégué syndical au sein de ce quotidien depuis dix ans.

Emmanuel Poupard se retrouve donc à la tête du premier syndicat des journalistes en France. Ses combats ? "Défendre la liberté de la presse face à des "lois bâillons", mais également les conditions de travail des journalistes, qui sont indissociables de la qualité de l'information."

2 – RADIOS EN GUINEE – « La Haute Autorité de la Communication a décidé de retirer les agréments des radios privées *Continental FM* et *Ado FM* »

<https://www.guineenews.org/media-la-hac-ferme-deux-radios-privees-decision/>

Jeudi 31 octobre 2019

Par Tokpanan Doré

La Haute Autorité de la Communication a décidé mercredi 30 octobre de retirer les agréments des radios privées *Continental FM* et *Ado FM*. Les deux radios sont accusées de l'installation « irrégulière » d'équipements de diffusion sur le site de la radiotélévision guinéenne, à Koloma. La décision de la HAC indique des responsables des deux médias ont reconnu les faits le 29 octobre 2019.

*« Les radios *Continental FM* et *Ado FM* ont violé l'esprit et le contenu des cahiers de charges pourtant conditions d'implantation et d'exploitation des stations de radiodiffusion et de télévision privée », déclare l'organe de régulation des médias en Guinée.*

Le 25 octobre dernier, la HAC a été saisie par un courrier du directeur national des Services de diffusion l'informant de la présence irrégulière d'équipement de diffusion de deux radios privées sur le site de la radiotélévision nationale. « Après vérification, il s'est avéré que les deux émetteurs correspondent exactement aux fréquences 98.8 MHZ et 96.9 MHZ appartenant respectivement aux radios *Continental FM* et *Ado FM*.

Selon nos informations, la radio *Continental FM* appartient à l'homme d'affaires et opposant Mamadou SYLLA dont l'émission à grande écoute « Bountounyi » en langue Soussou est très acerbe contre le régime.

L'autre radio *Ado FM* appartient à Kalil Oulare, ex DG d'Espace et du groupe de presse Hadafo média.



3 – RADIO EN TUNISIE – « Le syndicat de radio *Shems Fm* appelle le gouvernement à respecter ses engagements »

<https://directinfo.webmanagercenter.com/2019/10/29/tunisie-le-syndicat-de-radio-shems-fm-appelle-le-gouvernement-a-respecter-ses-engagements/>

Mardi 29 octobre 2019

Le syndicat de radio *Shems Fm* appelle le gouvernement à respecter ses engagements . La section du Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) et le syndicat de base à la radio " *Shems FM* " ont dénoncé le silence de la présidence du gouvernement, du ministère des Finances et de la commission de gestion des avoirs et des biens confisqués envers le dossier de ladite radio.

Les deux syndicats ont pointé du doigt le manque de sérieux des parties et institutions gouvernementales dans ce dossier et leur imputent la responsabilité de leur désistement vis-à-vis de leurs engagements passés, lesquels leurs imposent de préserver la pérennité de l'établissement médiatique en question ainsi que les droits de son personnel.

Il était également question pour la présidence du gouvernement de tenir un conseil ministériel pour examiner la situation de la radio au cas où elle ferait l'objet de cession. Les deux structures syndicales ont appelé dans une déclaration rendue publique mardi, le chef du gouvernement à respecter ses engagements et à intervenir rapidement pour trouver des solutions radicales à même de débloquer la situation au sein de cette station de radio. Il s'agit également d'appliquer les accords convenus entre les différentes parties.

La section du SNJT et le syndicat de base de " *Shems FM* " ont exprimé leur étonnement concernant la non tenue d'une réunion par la commission de gestion des avoirs et des biens confisqués, et ce, depuis l'échec du deuxième appel d'offre consacré à l'examen de la situation de la radio.

Ils ont également fait part de leurs craintes vis-à-vis de l'indifférence des parties concernées par ce dossier. Ces craintes, estiment-ils, se sont confirmés notamment à travers le comportement " irresponsable " du ministre des Finances et président de la commission Ridha Chalghoum, envers une journaliste de la radio.

La journaliste en question chargée de couvrir une conférence, avait interpellé Ridha Chalghoum sur le devenir de la radio " *Shems Fm* " ainsi que sur les droits de ses employés et le retard accumulé dans le versement des salaires. Le ministre des Finances avait répondu " de manière pour le moins injurieuse à l'adresse de la journaliste et des employés de la radio " lit-on dans le texte de la déclaration.

Les deux structures syndicales ont exhorté à nouveau les parties concernées à prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits des employés et garantir la pérennité de la radio surtout que cette dernière a été classée par la HAICA comme la radio la plus objective et équilibrée dans sa couverture des échéances électorales.

4 – EDITEURS DE PRESSE – « Le combat des éditeurs voisins de Google » **<http://www.strategies.fr/actualites/medias/4036198W/le-combat-des-editeurs-voisins-de-google.html>**

Jeudi 31 octobre 2019

Par Amaury de Rochegonde

Le combat des éditeurs voisins de Google

Les éditeurs de presse attaquent le géant auprès de l’Autorité de la concurrence pour abus de position dominante. Comme Facebook, le moteur de recherche se refuse à verser aux journaux une rémunération sous forme de droits voisins.

Cela ressemble à un combat de civilisation. D’un côté, un moteur de recherche qui, depuis sa création en 1998, n’a jamais rien payé pour orienter l’internaute vers des liens ou des contenus. De l’autre, les éditeurs de presse français qui exigent l’application d’une directive européenne sur le droit d’auteur, que la France est le premier pays à avoir transposée dans sa loi. Le 24 octobre, jour de son entrée en vigueur, le texte, qui institue un principe de rémunération par le droit voisin, est pourtant resté lettre morte. Google a décidé de laisser le choix entre une indexation traditionnelle des articles avec aperçu d’un petit résumé et d’une photo, sans versement de droits, ou bien une opposition à ce principe qui implique que seul le titre et un lien URL sont alors mentionnés.

Peste et choléra

Pour Jean-Michel Baylet, qui dirige l’Alliance pour la presse d’information générale (ou Apig, soit 305 titres), c’est « *choisir entre la peste et le choléra* ». « *On a le choix entre être visibles dans les résultats de recherche et renoncer à percevoir notre dû, soit ne plus afficher les contenus sur le moteur de recherche qui représente 90 % des usages en France, ce qui conduit à une perte de trafic entre 40 et 60%.* »

Plutôt que de tenter un hasardeux bras de fer en boycottant Google, les éditeurs ont donc, pour la plupart, fait le choix de continuer à être référencés de façon visible et de se tourner vers l’Autorité de la concurrence pour obtenir justice. « *Ce n’est pas se coucher devant Google, c’est pour protéger nos libertés et créer les conditions de la bonne continuation de nos titres* », précise celui qui est aussi PDG de *La Dépêche du midi* qui entend lever « *l’étendard de la révolte* ».

En réalité, ce sont plusieurs plaintes pour abus de position dominante que les sages de la rue de l’Échelle vont devoir examiner : de l’Apig, de l’AFP, du syndicat des éditeurs de presse magazine et de la Fédération nationale de la presse spécialisée.

Selon Pierre Louette, PDG des Echos-Le Parisien, Google modifie son paramétrage pour ne pas avoir à appliquer la loi. « *Sommes-nous face non seulement à des multinationales mais à des supranationales ?* », a-t-il lancé le 24 octobre, au siège de son groupe. Le contournement de la loi française et du continent européen fait partie des principaux motifs de saisine de l'Autorité de la concurrence. Le patron pointe aussi l'état de dépendance économique face à Google, les conditions déséquilibrées proposées par le moteur de recherche et bien sûr la position ultra-dominante de ce dernier sur le marché.

« *Au-delà d'une page de recherches mobile, plus personne ne va* », rappelle Marc Feuillée, directeur général du Figaro, pour qui Google ne laisse aucun choix : « *Aucun cas de figure ne permet l'activation de droits voisins.* » Selon lui, il y a lieu néanmoins d'être optimiste car la compréhension des enjeux sur partage de la valeur « *est de plus en plus partagée par tous les acteurs* ». En interne, un journaliste fait remarquer que Google a bien payé au Fisc français 1 milliard d'euros après une opposition de plusieurs années. « *Peut-on renoncer aux droits voisins alors qu'il existe un transfert des revenus publicitaires vers les plateformes ?* », interroge François Claverie, vice-président du SEPM, qui juge inacceptable que l'accès à l'information soit déterminé par « *la seule puissance de marché* » des Gafa (1), notamment dans la publicité mobile, « *exerçant in fine un droit de vie et de mort sur les éditeurs de presse* ».

Refus clair

Facebook vient également d'opposer un refus clair à toute idée de droits voisins. La plateforme distingue les pages des éditeurs où, selon elle, le consentement est tacite lorsqu'ils publient eux-mêmes leur contenu sur le réseau social, et la publication par les utilisateurs eux-mêmes. Dans ce cas, si les médias veulent que les liens apparaissent avec des extraits et des photos des articles, « *ils auront la possibilité de nous donner leur accord* » pour afficher ces liens « *dans un format enrichi* », selon Facebook. Inacceptable pour l'Apig, le SEPM et la FNPS qui constatent que n'apparaissent plus alors que le titre et le lien de l'article.

Le géant parie sur son nouvel onglet « news », qui lui a permis de signer un accord aux États-Unis avec plus de 200 médias partenaires (dont le *New York Times* mais aussi Fox News et Breitbart). « *Les grands services internet ont la responsabilité de s'associer aux organes de presse pour instaurer des modèles viables* », a assuré Mark Zuckerberg. Jesper Doub, son directeur des partenariats news, a fait de la France une « *priorité* ». Des discussions ont été engagées pour Facebook News avec des éditeurs français pour savoir, dit-il, « *comment nous pourrions rémunérer nos partenaires de façon appropriée.* »

De son côté, Google argue qu'il « *aide les internautes à trouver des contenus d'actualité auprès de nombreuses sources* » et que « *les résultats sont toujours basés sur de la pertinence, non sur des accords commerciaux.* » Il rappelle que les sites de presse reçoivent une « *valeur significative* » des 8 milliards de visites mensuelles que leur procurent ses liens.

« Pas la bonne solution »

Jean-Christophe Boulanger, président du Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (Spiil), le rejoint sur un point : il estime que les droits voisins reviennent à créer *« une nouvelle rente qui rend encore plus dépendant aux plateformes et est dangereuse pour la qualité de l'information car elle influence les pratiques journalistiques en étant proportionnelle à l'audience »*. Mais pour lui, il faut soit un front uni des éditeurs de médias en Europe pour exercer un rapport de force avec les plateformes soit exiger leur démantèlement. *« Il faut soit s'unir du côté de la presse soit diviser du côté de Google, on a perdu trois ans sur ce sujet »*, estime-t-il.

De son côté, Julien Cadot, rédacteur en chef de Numerama et COO d'Humanoid SAS, défend *« le droit d'être référencé partout »*. Explications : *« Plus je peux toucher de grands kiosques, mieux je me porte. Quand un éditeur fait bien son travail de mise en avant de son contenu sur sa couverture en devanture d'un kiosque, ce dernier a un meilleur CA mais cela bénéficie aussi à l'éditeur. Je ne vois pas au nom de quoi Google me devrait de l'argent. Et s'il ne plie pas et décide de fermer ses services, comme Google News en Espagne, ce peut être la porte ouverte à des dommages collatéraux. La position dominante de Google est un vrai problème mais les droits voisins ne sont pas la bonne solution. Il faut diversifier l'accès à l'information comme l'a compris Springer en s'alliant avec Samsung sur Upday. Diversifiez les entrées vers vos sites et le poids de Google devrait baisser mécaniquement ! »*.

En attendant, Marc Feuillée rappelle que l'opposition de plateformes au droit voisin augure mal des droits d'auteurs en faveur de l'industrie culturelle prévus par la directive. Des mécanismes forçant à rendre la loi applicable pourraient être introduits au cours de la discussion au Parlement du projet de loi audiovisuel.

Une forte dépendance de la presse à Google

Quelle dépendance à l'égard de Google ?

Le Search Dependance Index by Heroics a observé le trafic des médias d'information. La Presse quotidienne et magazine en France est plus dépendante au moteur de recherche que les cent premiers sites français avec un indice de 42 alors que la moyenne du TOP 100 est de 33,54, selon l'étude. Le moins dépendant est l'Equipe.fr (15,5) suivi du Monde.fr (31,7), les echos.fr (36,46) alors que Lefigaro.fr (44,22), L'Humanite.fr (54,7), leparisien.fr (55,14), lacroix.com (58,07) sont les plus dépendants aux mots clés liés à l'actualité. Côté magazines, courrierinternational.com (22,87), valeursactuelles.com (31,83) et marianne.net (32,01) sont moins dépendants à Google que nouvelobs.com (44,4), challenges.fr (45,92), parismatch.com (57,01) et surtout lexpress.fr (58,34). A noter aussi que radioclassique (7,14) Mediapart (17,72) et Franceinter.fr (17,88) sont peu dépendants alors qu'europe1.fr (51,91), rtl.fr (53,9) cnews.fr (55,32) et surtout lci.fr (61,58) le sont fortement.

5 – SECURITE DES JOURNALISTES AU CONGO RD – « Journaliste en danger (JED) appelle à des réformes urgentes et radicales pour renforcer la sécurité des journalistes »

<http://jed-afrique.org/2019/11/01/rdc-jed-appelle-a-des-reformes-urgentes-et-radicales-pour-renforcer-la-securite-des-journalistes/>

Vendredi 1^{er} novembre 2019

« Il est temps de passer aux actes pour en finir avec les années de la prédation de la liberté de la presse », c'est en substance, le message lancé par Journaliste en danger (JED) à l'occasion de la publication de son Rapport annuel sur l'état de la liberté de la presse. Ce rapport intitulé : « *Nouvelle ère pour la liberté de la presse en RDC...* » est publié en marge de la célébration, samedi 02 Novembre 2019, de la Journée pour la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes. Dans ce premier Rapport depuis la fin du régime Kabila et l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi, JED dénombre au moins 85 cas d'attaques diverses contre les journalistes et contre les médias.

Ces différentes atteintes se présentent comme suit :

- 41 cas de censures. Il s'agit notamment de la fermeture des médias, la confiscation des matériels des journalistes ou des médias, etc.
- 28 cas d'agressions physiques, de maltraitance ou des menaces directes ou indirectes exercées sur les professionnels des médias dans l'exercice de leur profession ou à cause de celle-ci.
- 16 cas d'arrestations ou de détentions des journalistes pendant des périodes plus ou moins longues. Plusieurs journalistes ont été soit incarcérés (détenus pendant plus de 48 heures dans divers endroits), soit interpellés (détenus pendant moins de 48 heures dans divers endroits) dans les installations des divers services de l'État.

Comparativement aux années précédentes (2017 et 2018) où JED avait enregistré à chaque fois 121 cas de violations de la liberté de la presse, l'année 2019 (85 cas) connaît ainsi une baisse quantitative des 36 cas soit une diminution d'environ 29 %.

La baisse la plus significative a été constatée dans le nombre des arrestations des journalistes qui est passé de 54 cas en 2018 à 16 cas en 2019. Soit une diminution d'environ 70 %.

Tandis que le nombre de cas de censure ou fermeture des médias a augmenté, passant de 37 à 41 cas.

Dans son rapport, JED s'inquiète du nombre toujours élevé des cas des menaces et d'agressions physiques contre les journalistes dans l'exercice de leur métier, soit 30 cas d'agressions en 2018 et 28 cas des menaces ou d'agressions des journalistes en 2019.

Afin d'améliorer l'environnement global de travail des journalistes en RDC. JED demande instamment au nouveau pouvoir en RD Congo d'opérer des changements radicaux qui s'imposent aussi bien sur le plan législatif que sur le plan de la protection physique des journalistes à travers, notamment :

- La réforme du cadre légal répressif en consacrant la dépénalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir.
- La mise en place d'un mécanisme national de protection des journalistes doté des moyens et des relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre les professionnels du secteur ne restent pas impunis.

6 – PUBLICATION – « GUIDE DE DEFENSE DES JOURNALISTES »

<http://www.snj.fr/article/téléchargez-le-guide-de-défense-des-journalistes-1891485429>

Mercredi 30 octobre 2019



L'Association de la presse judiciaire (APJ) et le SNJ ont travaillé, avec M^e Patrice Spinosi, sur un « GUIDE DE DEFENSE DES JOURNALISTES » destiné à rappeler leurs droits à toutes celles et ceux qui se trouvent confronté(e)s à des intrusions policières et judiciaires dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Voici les deux versions de ce guide, en libre consultation sur les deux sites. La version courte est destinée à répondre aux questions les plus urgentes. La version longue, plus fouillée, s'enrichira, au fil du temps et au fur et à mesure des nécessités.

Ce guide a été rendu nécessaire par les multiples tentatives d'atteintes à la liberté de la presse, particulièrement pour identifier les sources des journalistes, comme ce fut le cas le 4 février dernier lors de la perquisition repoussée à Mediapart ou avec les 10 convocations de la DGSI.

Téléchargez

la version longue :

http://www.snj.fr/sites/default/files/field/document/VDM_long_3.pdf

la version courte :

http://www.snj.fr/sites/default/files/field/document/VDM_short_8_bleu_0.pdf

7 – JOURNALISTES AU BURUNDI - « Quatre journalistes maintenus en détention »
<https://www.voafrique.com/a/attaque-rebelle-au-burundi-quatre-journalistes-maintenus-en-detention/5148448.html>

Vendredi 1^{er} novembre 2019

Quatre journalistes burundais et leur chauffeur, arrêtés alors qu'ils couvraient l'incursion de rebelles burundais venus de la RDC voisine le 22 octobre, ont été maintenus en détention jeudi, a annoncé le procureur général burundais dans un communiqué dont l'AFP a pris connaissance vendredi.

"Le parquet général de la République voudrait réaffirmer ici que ces gens n'ont pas été appréhendés parce qu'ils sont journalistes, mais (en raison des) faits qui leur sont reprochés", a indiqué le procureur général de la République Sylvestre Nyandwi dans ce communiqué diffusé jeudi soir.

Ces "journalistes ont été appréhendés sur la colline où se déroulaient les affrontements et les faits à la disposition du ministère public montrent qu'ils pourraient avoir eu à l'avance des informations" sur cette attaque, a-t-il accusé.

Le tribunal de Bubanza (ouest) "vient de décider (le) maintien en détention préventive" des cinq personnes, poursuivies pour "complicité d'atteinte à la sécurité de l'Etat", a-t-il ajouté. Les journalistes travaillent pour Iwacu, l'un des derniers médias indépendants du Burundi. Ils ont été arrêtés dans la province de Bubanza.

Au moins 14 rebelles du groupe burundais RED-Tabara, basé dans l'est de la RDC, ont été tués lors de cette attaque, la première depuis 2017, selon la police burundaise. De son côté, le mouvement rebelle a affirmé avoir tué une dizaine de membres des forces de défense et de sécurité.

Reporters sans frontières, qui souligne que les journalistes ne faisaient que leur travail, et Human Rights Watch ont demandé leur libération. Les organisations de protection des journalistes et de défense de droits de l'homme estiment qu'il s'agit d'un signal fort lancé aux médias qui opèrent encore au Burundi à moins de sept mois des élections générales de 2020.

Le Burundi occupe la 159e place du classement de la liberté de la presse établi par RSF, alors qu'il était considéré avant le début de la crise en 2015 comme un des rares Etats de la région des Grands lacs à être doté d'une presse libre et indépendante.

Le Burundi traverse une crise meurtrière déclenchée par l'annonce en avril 2015 de la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat controversé, obtenu en juillet de la même année. La prochaine élection présidentielle est prévue en 2020.

8 – JOURNALISTES AU MALI – « Journalistes de RFI enlevés et tués au Mali : six ans après, les zones d'ombre demeurent »

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/claude-verlon-et-ghislaine-dupont-deux-journalistes-de-rfi-enleves-et-tues-au-mali-six-ans-apres-les-zones-d-ombre-demeurent-02-11-2019-8185056.php>

Samedi 2 novembre 2019

Par Adélaïde Tenaglia



Journalistes de RFI enlevés et tués au Mali : six ans après, les zones d'ombre demeurent

La fille de Claude Verlon, assassiné au côté de Ghislaine Dupont, a écrit une lettre à Emmanuel Macron pour lui demander d'aider les proches des victimes à faire la lumière sur les circonstances du drame.

« Monsieur le président, mon père est mort ». Ces mots sont ceux d'Apolline Verlon. Son père, Claude Verlon technicien de reportage et sa collègue Ghislaine Dupont, journaliste à RFI, ont été enlevés puis tués le 2 novembre 2013 alors qu'ils étaient en mission à Kidal au nord du Mali. Six ans après ces assassinats, revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), Apolline Verlon-Raizon écrit une lettre à Emmanuel Macron, publiée dans Ouest-France, pour lui demander d'éclaircir les nombreuses zones d'ombres qui demeurent encore dans cette affaire.

Dans cette lettre, elle explique qu'elle se heurte au silence de l'armée et de l'exécutif depuis le drame. Dans la version officielle de l'armée française, des Maliens armés liés à Aqmi ont kidnappé les journalistes, dans le but de gagner de l'argent. Mais leur pick-up serait tombé en panne et dans la panique, ils auraient exécuté les otages.

Un commanditaire connu mais introuvable

A l'époque, l'armée française est active au Mali depuis plusieurs mois. En janvier 2013, François Hollande, alors président de la République, a lancé l'opération Serval dans la zone Sahelo-saharienne pour combattre le terrorisme qui fait régner la terreur dans la région. A Kidal, le jour de l'assassinat de Claude Verlon et Ghislaine Dupont, il y a des soldats membres de cette opération, des membres des forces spéciales françaises ainsi que des agents du renseignement français.

Et l'enquête des juges français sur l'affaire révèle un élément troublant : Bayes Ag Bakabo, le chef du commando qui aurait enlevé et tué les deux journalistes, était parfaitement connu des agents du renseignement français présents à Kidal. Il était donc suivi et aurait même été interrogé en mars 2013 par des agents de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure), selon un rapport consulté par France info. Ce serait son pick-up, connu donc des services français, qui aurait servi à l'enlèvement.

Alors comment expliquer qu'il ait pu procéder à un rapt dans une ville remplie de militaires français ? Bayes Ag Bakabo était-il devenu un indic des services secrets français ? Suite à l'enlèvement, aucun mandat d'arrêt n'a été émis à son encontre. Apolline Verlon-Raizon est persuadée qu'il est vivant. Elle affirme qu'il a été vu par plusieurs témoins près de Kidal après les faits. « Je voudrais qu'il soit arrêté et jugé », explique-t-elle au Parisien.

Impossible de connaître le déroulé exact des événements

D'autres éléments posent question, notamment en ce qui concerne le déroulé des événements, le jour du drame. Selon plusieurs témoins, présents au moment des faits, Claude Verlon et Ghislaine Dupont ont été enlevés aux alentours de 13 heures, devant le domicile d'Ambeiry Ag Rhissa, un cadre du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA, ex-rebelles). Cet homme alerte immédiatement les militaires français présents à Kidal.

Les Casques bleus de la Minusma (opération de l'ONU au Mali) également présents dans la région à ce moment-là, se lancent à la poursuite des ravisseurs. Sept kilomètres après la sortie de Kidal, c'est l'armée française qui prend le relais. Dans la version officielle, les soldats de l'opération Serval retrouvent le pick-up abandonné et les corps sans vie des journalistes à 14h25. Ils annoncent leur décès à 14h50. Il n'y aurait donc eu aucun contact entre les preneurs d'otages et l'armée française.

Pourtant, la justice a recueilli plusieurs témoignages, dont celui de Fawaz Ould Ahmed, un Mauritanien d'Aqmi, qui évoquent un « accrochage » des ravisseurs avec les soldats. Selon lui, les preneurs d'otages sont effectivement tombés en panne, comme le raconte la version officielle de l'armée française. Et c'est à ce moment-là qu'il y aurait eu un accrochage entre eux et les soldats français. Là encore, impossible d'en savoir davantage. L'ONU et plusieurs témoins à Kidal évoquent également la présence d'un hélicoptère, ce qui est démenti par l'armée.

Une autre révélation a récemment semé davantage le trouble dans cette affaire. Un ancien haut gradé de la Minusma, qui était engagé le jour du drame, a affirmé à RFI que ce sont les forces spéciales françaises qui ont pris le relais des casques bleus, dans la poursuite des ravisseurs. Ce témoin décrit notamment des véhicules légers, ce qui correspond aux engins utilisés par les forces spéciales. Or dans sa version officielle, l'armée française n'évoque que l'intervention de soldats de l'opération Serval, à bord de six véhicules blindés...

Des documents inexploitable

Apolline Verlon-Raizon et les autres proches des victimes l'affirment : François Hollande leur a dit qu'il existait des « écoutes », enregistrées le jour de l'assassinat dans lesquels on entend deux interlocuteurs dire « ils ont abîmé la marchandise ». Mais qui sont ces personnes? La marchandise évoquée fait-elle référence aux journalistes tués? Là-dessus, comme sur le reste, l'enquête butte. Devant les juges François Hollande d'ailleurs a nié avoir parlé d'écoutes.

Et les documents déclassifiés par l'armée ? « Inexploitable », soupire Apolline Verlon-Raizon. Des paragraphes, voire des pages entières ont été noircies, empêchant les familles de lever le voile sur le déroulé des événements. « Entre l'enlèvement et l'annonce de la mort de mon père et Ghislaine Dupont, on ne sait rien », constate-t-elle. Les familles ont le sentiment qu'on les « balade » depuis 6 ans.

En sollicitant Emmanuel Macron, elle espère que le président se mettra à leur place, « qu'il va nous recevoir, se mouiller un peu. Les mères de Claude Verlon et Ghislaine Dupont commencent à être âgées, elles voudraient dormir tranquilles », implore-t-elle. Apolline Verlon-Raizon en a la conviction, Emmanuel Macron a les clés pour faire la lumière dans cette affaire.



**Le 3 mai dernier, une place a été inaugurée à Paris en hommage aux deux journalistes de RFI, mais aussi de la photographe Camille Lepage, tuée en Centreafrique en 2014.
AFP/Kenzo Tribouillard**

9 – AUDIOVISUEL AU CAMEROUN- « La chaîne TV Afrique Media suspendue au Cameroun »

<https://www.connectionivoirienne.net/2019/11/05/consequences-de-ses-critiques-contre-ouattara-la-chaîne-tv-afrique-media-suspendue-au-cameroun/>

Mardi 5 novembre 2019

Par Servan Ahougnon



Conséquences de ses critiques contre Ouattara, la chaîne TV Afrique Media suspendue au Cameroun

Les autorités camerounaises viennent de suspendre la chaîne de télévision Afrique Media. Peter Essoka, le président du Conseil national de la communication (CNC), a demandé à l'Association nationale des câblo-opérateurs de retirer « sans délai » la chaîne de ses bouquets.

Les autorités camerounaises reprochent à Afrique Media d'avoir diffusé des « propos portant atteinte à l'éthique et à la déontologie professionnelles ». Dans les faits, la chaîne a diffusé des émissions où le président ivoirien Alassane Ouattara est particulièrement critiqué.

Selon le président du CNC, les faits reprochés au média sont « susceptibles d'affecter les bonnes relations d'amitié entre le Cameroun et la Côte d'Ivoire ».

Pour certains médias, la décision fait suite à une plainte d'Alassane Ouattara qui aurait saisi les autorités camerounaises. Mais pour l'instant, rien ne prouve une implication du président ivoirien dans cette décision.

9 – GOUVERNEMENT AU RWANDA – «Important remaniement ministériel »

<https://www.journaldebangui.com/profond-remaniement-ministeriel-au-rwanda/>

Mardi 5 novembre 2019



Le président rwandais, Paul Kagamé a annoncé lundi soir d'importants changements au sein de son gouvernement, avec la nomination d'un nouveau ministre des Affaires étrangères et de commandants militaires aux différents niveaux des forces de défense et de sécurité, a rapporté APA mardi à Kigali.

Le quotidien anglophone New Times a indiqué mardi que **le président Kagamé avait nommé M. Vincent Biruta, ancien ministre de l'Environnement, au poste de ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.**

Le Dr Birute remplace le Dr Richard Sezibera, un médecin militaire à la retraite qui a été limogé du gouvernement quelques mois après sa maladie et qui est actuellement en convalescence en Israël.

Selon le journal, le général Patrick Nyamvumba, naguère chef d'état-major de la Défense des Forces de défense du Rwanda (FDR), sera désormais ministre de la Sécurité intérieure.

Avant cette nomination, le ministère de la Sécurité intérieure relevait du ministère de la Justice.

Le président Kagame a également séparé le ministère des Sports de celui de la Culture et l'a confié à Aurore Mimosa Munyangaju, un nouveau visage dans l'attelage gouvernemental.

Le portefeuille de la Culture a été annexé au ministère de la Jeunesse et placé sous la responsabilité de Rose Mary Mbabazi.

Ignacienne Nyirarukundo, ancien membre de la Chambre Basse du parlement rwandais a été nommée ministre déléguée aux Affaires sociales.

Avec quatorze femmes ministres, le gouvernement rwandais compte désormais 52% de femmes.

Les 28 membres du nouveau gouvernement rwandais :
<https://www.primature.gov.rw/index.php?id=33>

1. Dr. NGIRENTE Edouard, Premier ministre
2. SHYAKA Anastase, ministre des Gouvernements locaux
3. Dr. BIRUTA Vincent, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
4. HAKUZIYAREMYE Soraya, ministre du Commerce et de l'Industrie
5. INGABIRE Paula, ministre des TIC et de l'innovation
6. Le major-général MURASIRA Albert, ministre de la Défense
7. NYIRAHABIMANA Solina, Ministre de la promotion de la femme et de la promotion de la famille
8. MUNYANGAJU Aurore Mimosa, ministre des Sports
9. KAMAYIRESE Germaine, ministre chargée de la gestion des situations d'urgence
10. UWIZEYE Judith, ministre au cabinet du président
11. KAYISIRE Marie Solange, ministre au cabinet du Premier ministre chargé des Affaires du Cabinet
12. Dr. NDAGIJIMANA Uzziel, ministre des Finances et de la Planification économique
13. GATETE Claver, ministre de l'Infrastructure
14. Dr. MUJAWAMARIYA Jeanne d'Arc, ministre de l'Environnement
15. Général NYAMVUMBA Patrick, ministre de la Sécurité intérieure
16. MUKESHIMANA Gerardine, ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales
17. Dr. MUTIMURA Eugene, ministre de l'Education
18. MBABAZI Rosemary, ministre de la Jeunesse et de la Culture
19. BUSINGYE Johnston, ministre de la Justice et procureur général
20. RWANYINDO KAYIRANGWA Fanfan, ministre de la Fonction publique et du Travail
21. Dr. GASHUMBA Diane, ministre de la Santé
22. NYIRARUKUNDO Ignatienne, secrétaire d'État chargé des Affaires sociales
23. Dr. UWERA Claudine, Secrétaire d'État chargée de la planification économique
24. UWIZEYIMANA Evode, Ministre délégué chargé des affaires constitutionnelles et juridiques
25. Dr. MUNYAKAZI Isaac, Ministre délégué chargé de l'enseignement primaire et secondaire
26. Dr. NDUHUNGANZI Patrick, ministre adjoint chargé des soins de santé primaires
27. NDUHUNGIREHE Olivier, Ministre délégué chargé de la Communauté de l'Afrique de l'Est
28. BAMPORIKI Edouard, Ministre délégué chargé de la jeunesse et de la culture

10 - GOUVERNEMENT EN ROUMANIE – « le Parlement investit le gouvernement minoritaire de Ludovic Orban »

https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/04/roumanie-le-gouvernement-minoritaire-de-ludovic-orban-obtient-la-confiance-du-parlement_6018001_3210.html

Lundi 4 novembre 2019

Le gouvernement minoritaire roumain présenté par le libéral Ludovic Orban a obtenu, lundi 4 novembre, la confiance du Parlement, mettant fin à une crise politique qui retardait la formation de la nouvelle Commission européenne.

Le nouveau cabinet a été entériné de justesse, avec sept voix de plus que le minimum de 233 votes nécessaires. Il succède au gouvernement, renversé le 10 octobre, des sociaux-démocrates majoritaires au Parlement, et va permettre la désignation d'un candidat roumain au poste de commissaire européen. Au total, 240 députés et sénateurs ont voté pour le gouvernement sur un total de 465, alors que la gauche a boycotté la réunion du Parlement.

Proposition pour la Commission dès son investiture

Ancien ministre des transports de Roumanie, âgé de 56 ans, Ludovic Orban avait été désigné premier ministre après la chute de la première ministre et chef des sociaux-démocrates Viorica Dancila, renversée par une motion de censure.

Ce vote représente une bonne nouvelle pour la future présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, dont l'équipe était incomplète en l'absence d'un commissaire roumain. M. Orban a promis qu'il désignerait un candidat à ce poste aussitôt après l'investiture de son gouvernement, en accord avec le président Klaus Iohannis, issu comme lui du Parti national libéral (PNL).

Après le rejet pour conflit d'intérêts d'un premier candidat désigné par M^{me} Dancila, la Commission avait laissé entendre que deux autres noms proposés par cette dernière étaient inacceptables, et avait souhaité que le prochain candidat jouisse du soutien aussi bien du gouvernement que du chef de l'Etat.

Minorité au Parlement

Avec 96 députés, le PNL est le premier parti d'opposition, loin derrière les 201 parlementaires de la majorité sociale-démocrate élue fin 2016. Le nouveau cabinet dépendra donc du soutien des élus d'autres formations, dont les intérêts divergent, pour faire passer tout projet sensible.

« *Notre objectif est de rétablir la confiance de nos partenaires [de la zone] euro-atlantique* », ébranlée ces dernières années par les réformes controversées des sociaux-démocrates, notamment dans le domaine judiciaire, a indiqué lundi M. Orban. Décrit par le chef de l'Etat comme un gouvernement de transition, le gouvernement Orban va tenter de se maintenir aux commandes jusqu'aux prochaines élections législatives, prévues fin 2020.

Les membres du nouveau gouvernement roumain :

- <http://gov.ro/fr/gouvernement/le-conseil-des-ministres/>
- <https://www.translatetheweb.com/?from=&to=fr&ref=SERP&dl=fr&rr=UC&a=https%3a%2f%2fwww.romania-insider.com%2fromania-new-ministers-orban-government>